# Transports par voie navigable des marchandises et des personnes: libre prestation de services

1995/0106(SYN) - 06/06/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de M. Fernand LE RACHINEL (NI, F), le Parlement européen a approuvé la position commune du Conseil en vue de l'adoption d'un règlement concernant des règles communes applicables aux transports de marchandises ou de personnes par voie navigable entre Etats membres, en vue de réaliser dans ces transports la libre prestation de services.